

Dossier de réexamen IED

Code AIOT : 0052201947

Etat du dossier : Transmis préfecture

Date de transmission : 10-12-20

1. Initialisation éleveur

1.1. Informations générales de l'exploitation

Code AIOT : **0052201947**

SIRET de l'établissement concerné : **45196524800011**

Code postal : **22450**

Ville : **LANGOAT**

Département : **22**

1.2. Situation administrative

Activités soumises aux rubriques 3000 et suivantes de la nomenclature ICPE :

	Nombre d'emplacement maximal autorisés par arrêté préfectoral (AP)	Situation actuelle (si différente du dernier AP)
3660-a : élevage intensif de volailles (plus de 40 000 emplacements)	84480.0	105600.0
Autres rubriques de la nomenclature ICPE auxquelles l'établissement est soumis :		
2111 : élevage de volailles, gibier à plumes (animaux-équivalents)	105600.0	105600.0

1.3. Répartition par espèce ou catégorie de volailles

	Nombre d'emplacements autorisé
Poules pondeuses	Non autorisé
Poulettes ou reproducteurs	Non autorisé
Poulets de chair	124235
Canards	Non autorisé
Dindes	35200
Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)	105600
Si vous élevez d'autres espèces de volailles, précisez ci-dessous les capacités autorisées par espèce :	

espèces élevées : dindes mixtes (35200 places), poulets lourds (91826 places), poulets standards (105600 places)
espèces potentielles : poulets légers (124 235 places), pintades (105600 places)

1.4. Répartition des porcs par stade de croissance de vos porcs

	Nombre d'emplacements autorisé
Porcelets en post-sevrage	Non autorisé
Porcs de production	Non autorisé
Truies	Non autorisé

1.5. Bâtiments d'hébergement

Intitulé des bâtiments d'hébergement	Statut
POUL 1	existant
POUL 2	existant
POUL 3	existant

1.6. Gestion des effluents

	Oui/Non
Est-ce que l'installation génère des effluents solides (fumier, fientes, compost, fraction solide de lisier ou de digestat...) ?	Oui
Est-ce que l'installation génère des effluents liquides (lisier, digestat de méthanisation, fraction liquide de digestat...) ?	Non
Stockage des effluents	
Est-ce que ces effluents d'élevage sont stockés sur votre installation ou en bout de champ ? (Dans le cas contraire, les effluents sont transférés sans stockage hors de l'installation chez un prestataire.)	Oui
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une fosse extérieure en dur ?	Non
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une lagune ou une fosse géomembrane ?	Non
Traitemen t des effluents	

Est-ce que les effluents d'élevage font l'objet d'un traitement au sein de l'installation (compostage, méthanisation, séparation de phase, nitrification-dénitrification, séchage) ?	Non
Est-ce que les effluents d'élevage sont intégralement valorisés sous forme de produits normalisés (NFU 44-051 ou NFU 42-001) ou homologués ? (L'installation ne dispose donc d'aucun plan d'épandage.)	Non
Épandage des effluents	
Est-ce que les effluents d'élevage (bruts ou traités) font l'objet d'un épandage (dans le cadre d'un plan d'épandage) ?	Oui
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles gérées en propre par l'éleveur soumis au réexamen ?	Non
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles mises à disposition par des prêteurs ?	Oui
Traitement de l'air	
Est-ce que l'installation est équipée d'un ou plusieurs laveurs d'air (laveur d'air à l'acide, biolaveur, système d'épuration d'air à 2 ou 3 étages) ?	Non

1.7. Ouvrages de stockage des effluents

ST_CHAMPS

2. Comparaison aux MTD

2.1. Stratégies alimentaires

2.1.1. Détermination quantités excrétées

Méthode de détermination annuelle des quantités d'azote et de phosphore excrétés par catégorie animale (MTD 24)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les quantités d'azote total et de phosphore total excrétés sont estimées par un bilan massique sur l'azote et le phosphore (en se basant sur les quantités d'aliment ingéré, les performances de l'animal et la teneur en MAT et phosphore du ou des aliments) ?	oui

Appliquez-vous les techniques alternatives suivantes ?	Oui
Commentaire inspecteur : 2020-10-21 BB - pour mémoire : comme indiqué en page informations cette technique s'applique aux poulets légers et pintades non élevées. Dindes, poulets lourds et standards produits font l'objet d'un BRS	
En volailles, utilisation de données forfaitaires pour déterminer les quantités d'azote excréte pour les espèces/catégories figurant dans l'acte ICPE mais non élevées en pratique.	oui

Commentaires éventuels :
BRS fourni pour les espèces élevées (Dindes, poulets lourds et standards)

2.1.2. Excrétion azote

Quantité d'azote excréte par emplacement par an (MTD 3)

	Valeurs de l'installation	Performance associée aux MTD (azote excréte en kg de N/emplacement/an)
--	---------------------------	--

Commentaire inspecteur : 2020-10-21 BB - les BRS doivent être fournis en pièces jointes
2020-10-27 BB - BRS fournis.OK

Poulet de chair	0.107	<= 0,6
Dinde	0.463	<= 2,3
Pintades	0	Pas de valeur de performance associée
Oies	0	Pas de valeur de performance associée
Cailles	0	Pas de valeur de performance associée
Pigeons	0	Pas de valeur de performance associée

Faisans	0	Pas de valeur de performance associée
Perdrix	0	Pas de valeur de performance associée

Dindes	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les apports protéiques alimentaires sont en adéquation avec les besoins des animaux ?	oui
b. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphasique, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
c. Est-ce que le régime alimentaire est pauvre en protéines et enrichi en acides aminés essentiels ?	oui
d. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités d'azote excréte?	oui

Poulets de chair	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les apports protéiques alimentaires sont en adéquation avec les besoins des animaux ?	oui
b. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphasique, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
c. Est-ce que le régime alimentaire est pauvre en protéines et enrichi en acides aminés essentiels ?	oui
d. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités d'azote excréte?	oui

Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)	
Condition de conformité :	
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :	
Techniques non applicables	

Commentaires éventuels :
Seuls les dindes et des poulets de chair (standards et lourds) ont été élevés

2.1.3. Excrétion phosphore

Quantité de phosphore excréter par emplacement par an (MTD 4)

	Valeurs de l'installation	Performance associée à la MTD (phosphore total excrété en kg de P2O5/emplacement/an)
Commentaire inspecteur : 2020-10-21 BB - les BRS doivent être fournis en pièces jointes 2020-10-27 BB - OK		
Poulets de chair	0.026	<= 0,25
Dindes	0.218	<= 1,0
Pintades	0	Pas de valeur de performances associées
Oies	0	Pas de valeur de performances associées
Cailles	0	Pas de valeur de performances associées
Pigeons	0	Pas de valeur de performances associées
Faisans	0	Pas de valeur de performances associées
Pedrix	0	Pas de valeur de performances associées

Dindes	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphasée, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
b. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités de phosphore excréte ?	oui
c. Est-ce qu'une partie du phosphore alimentaire est remplacée par des phosphates inorganiques hautement digestibles ?	oui

Poulets de chair	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphasée, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui
b. Est-ce que les différents aliments distribués contiennent des additifs alimentaires visant à réduire les quantités de phosphore excréte ?	oui

c. Est-ce qu'une partie du phosphore alimentaire est remplacée par des phosphates inorganiques hautement digestibles ?	oui
--	-----

Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)
Condition de conformité :
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
Techniques non applicables

Commentaires éventuels :
Seuls les dindes et des poulets de chair (standards et lourds) ont été élevés

2.2. Émissions d'ammoniac

2.2.1. Détermination émissions

Méthode de détermination annuelle des émissions d'ammoniac dans l'atmosphère (MTD 25)

POUL 1 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui

POUL 2 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui

POUL 3 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui
Condition de conformité :	
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :	

Commentaire inspecteur : 2020-10-21 BB - pour information : lors du contrôle du 08/19/2016 il a en effet été constaté l'arrêt d'activité dans ce poulailler P3 depuis 2015 qui sert pour le stockage de matériel.
2020-10-27 BB - OK

Commentaires éventuels :

Le poul 3 n'a pas été intégré au GEREP des espèces élevés en 2019 car pas rempli, mais intégré dans les autres GEREP avec le calcul en effectif max arrêté pour l'ensemble des espèces

2.2.2. Émissions poulets

Poulets de chair – Réduction des émissions de NH3 au bâtiment (MTD 32)

POUL 1 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		
a. Est-ce qu'un système de ventilation dynamique est associé à un système d'abreuvement ne fuyant pas ?	oui	
Poids final maximal des poulets de chair	Émissions d'ammonia c (kg NH3/empl acement/an)	Valeurs limites (kg NH3/empl acement/an)
2,5 kg	0,028	0,08
> 2,5 kg et 3,2 kg	0,040	0,105

POUL 2 (existant)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?

POUL 2 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		
a. Est-ce qu'un système de ventilation dynamique est associé à un système d'abreuvement ne fuyant pas ?	oui	
Poids final maximal des poulets de chair	Émissions d'ammonia c (kg NH3/empl acement/an)	Valeurs limites (kg NH3/empl acement/an)

Commentaire inspecteur : 2020-10-27 BB - sauf erreur les GEREP indiquent poulet lourd 0.038, poulet léger 0.017 et poulet std 0.029. Une confirmation est attendue

2,5 kg	0.029	0,08
> 2,5 kg et 3,2 kg	0.038	0,105

POUL 3 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		
a. Est-ce qu'un système de ventilation dynamique est associé à un système d'abreuvement ne fuyant pas ?	oui	
Poids final maximal des poulets de chair	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplACEMENT/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplACEMENT/an)
2,5 kg	0.038	0,08
> 2,5 kg et 3,2 kg	0.052	0,105

Commentaires éventuels :		
Pas d'animaux dans le POUL 3 depuis 5 ans (pas rempli par intégrateur) mais bâtiment fonctionnel et semblable aux 2 autres. Les émissions d'ammoniac du POUL 3 sont extrapolés avec les effectifs max arrêté en poulet standards et poulets lourds.		

2.2.3. Émissions dindes

Dindes – Réduction des émissions de NH3 au bâtiment (MTD 34)

POUL 1 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		
Commentaire inspecteur : 2020-10-27 BB - le GEREP dindes est erronée : les densités sont plutôt élevées d'où des un effectif max de 91812 dindes pour 32500 autorisées.	Oui	
Est-ce qu'un système d'abreuvement ne fuyant pas est mis en place ?		
POUL 2 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?		
Est-ce qu'un système d'abreuvement ne fuyant pas est mis en place ?	oui	

POUL 3 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
Est-ce qu'un système d'abreuvement ne fuyant pas est mis en place ?	oui

Commentaires éventuels :
Pas d'animaux dans le POUL 3 depuis 5 ans (pas rempli par intégrateur) mais bâtiment fonctionnel

2.3. Stockage effluents

2.3.1. Émissions air

Réduction des émissions d'ammoniac dans l'air lors du stockage des effluents solides (MTD 14)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que l'emprise au sol lors de la mise en tas des effluents solides est la plus faible possible ?	oui
b. Est-ce que les tas d'effluents solides sont couverts ?	oui

2.3.2. Émissions eau et sol

Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors du stockage des effluents solides (MTD 15)

ST_CHAMPS	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
d. Est-ce que les capacités de stockage sont suffisantes pour couvrir les périodes où l'épandage n'est pas possible ?	oui
e. Si des tas d'effluents solides sont stockés temporairement en bout de champ, est-ce que l'emplacement est hors des zones de ruissellement ou d'infiltration ?	oui

2.4. Épandages

2.4.1. Émissions eau et sol

Réduction des émissions de phosphore, d'azote et de micro-organismes pathogènes dans le sol et l'eau lors de l'épandage des effluents (MTD 20)

Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.	Pourcentage du plan d'épandage concerné
---	---

a. Est-ce que les aspects suivants sont pris en compte pour limiter les risques d'écoulement lors de l'épandage :	oui
- type de sol	
- pente	
- conditions climatiques	
- drainage et irrigation du champ	
- rotation des cultures	
- zones de protection des masses d'eau ?	
b. Est-ce que les distances d'éloignement entre parcelles d'épandage et sources, cours d'eau, points d'eau, etc, sont respectées ?	oui
c. Est-ce que l'épandage est évité quand les risques de lessivage sont importants (pas d'épandage sur sols gelés, inondés, en période de forte pluviosité) ?	oui
d. Est-ce que les quantités et les caractéristiques des effluents épandus sont adaptées aux conditions pédo-climatiques et sont en adéquation avec les besoins des cultures ?	oui
e. Est-ce que l'épandage est synchronisé avec les besoins des cultures ?	oui
f. Est-ce que les parcelles d'épandage sont régulièrement surveillées afin de pouvoir agir en cas de ruissellements ?	oui
g. Est-ce que l'accès aux ouvrages de stockage est facilité afin de limiter les pertes lors du chargement des effluents ?	oui
h. Est-ce que le bon fonctionnement de l'épandeur et le taux d'application des effluents sont vérifiés ?	oui

2.4.2. Délai enfouissement

Réduction des émissions d'ammoniac à l'épandage (MTD 22)

Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.	Pourcentage du plan d'épandage concerné
Enfouissement entre 0 et 4h	100

2.5. Gestion eau, énergie et eaux souillées

2.5.1. Eau

Utilisation efficace de l'eau (MTD 5)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que les consommations d'eau sont enregistrées?	oui

b. Faites-vous attention aux fuites et les réparez-vous ?	oui
c. Est-ce que le lavage des bâtiments et des équipements est effectué à l'aide d'un système de nettoyage à sec ou d'un laveur à haute pression ?	oui
d. Est-ce que les systèmes d'abreuvement sont adaptés aux différentes catégories d'animaux ?	oui
e. Est-ce que les quantités d'eau délivrées par les systèmes d'abreuvement sont régulièrement vérifiées et ajustées si nécessaire ?	oui

2.5.2. Eaux souillées

Réduction de la production d'eaux résiduaires (MTD 6)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que l'ensemble de l'installation d'élevage et des aires aménagées est maintenu en bon état de propreté ?	oui
b. Est-ce que la consommation d'eau est optimisée ?	oui

2.5.3. Réduction eaux souillées

Réduction des émissions d'eaux résiduaires (MTD 7)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
c. Est-ce que les eaux résiduaires sont épandues, par exemple, au moyen d'un système d'irrigation ou en mélange avec la litière ?	oui

2.5.4. Économie énergie

Utilisation efficace de l'énergie (MTD 8)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce qu'un système efficace de chauffage / refroidissement et de ventilation est utilisé?	oui
b. Est-ce que les systèmes de chauffage / refroidissement et de ventilation sont optimisés, notamment si un système d'épuration de l'air est utilisé ?	oui
c. Est-ce que les murs, sols et/ou plafonds du bâtiment d'élevage sont bien isolés ?	oui
d. Est-ce qu'un éclairage basse consommation est utilisé ?	oui

2.6. Nuisances

2.6.1. Bruit

Prévention et/ou réduction des émissions sonores (MTD 10)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui

Dans la pratique quotidienne, est-ce qu'une vigilance particulière est apportée aux points suivants : - fermeture des portes et principaux accès du bâtiment, en particulier lors de l'alimentation des animaux - utilisation des équipements par du personnel expérimenté - évitement des activités bruyantes pendant la nuit et le week-end, si possible - précautions pour éviter le bruit pendant les opérations d'entretien - utiliser les convoyeurs et les auges à pleine charge, si possible - limiter le plus possible la taille des zones de plein air raclées afin de réduire le bruit des tracteurs racleurs ?	oui
Est-ce que la propagation du bruit est limitée en intercalant des obstacles entre les émetteurs et les récepteurs ?	oui

2.6.2. Odeurs

Prévention et/ou réduction des émissions d'odeurs (MTD 13)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Commentaire inspecteur : 2020-10-21 BB - idem MTD19 : quid du compostage non signalé dans votre dossier ? 2020-10-27 BB - réexamen conforme au dossier : pas de compostage. OK	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
Est-ce que le système d'élevage met en place au moins un des principes suivants : - garder les animaux et les surfaces propres et sèches - réduire les surfaces émettrices des effluents (i.e : utilisation de lattes en plastique ou métal, préfosse réduite...) - retirer les effluents fréquemment vers un stockage externe - réduire la température intérieure et des effluents - réduire le débit et la vitesse de l'air au-dessus de la surface des effluents - maintenir une litière sèche et en aérobiose dans le cas d'un élevage sur litière ?	oui
e.1. Est-ce que les effluents d'élevage (liquides et solides) sont couverts pendant le stockage ?	oui
g.2. Est-ce que les effluents sont incorporés le plus rapidement possible (entre 0 et 4h) ?	oui

2.6.3. Poussières

Prévention et/ou réduction des émissions des poussières (MTD 11)

POUL 1 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui
b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d'eau est utilisé ?	oui
POUL 2 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui
b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d'eau est utilisé ?	oui
POUL 3 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.1. Est-ce qu'une matière plus grossière est utilisée pour la litière (par exemple, copeaux de bois ou paille longue plutôt que paille hachée) ?	oui
a.3. Est-ce que la nourriture des animaux est distribuée à volonté ?	oui
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui
b.1. Est-ce qu'un système de brumisation d'eau est utilisé ?	oui
Commentaires éventuels :	
Copeaux en plus de la paille pour la dinde uniquement	

2.6.4. Détermination poussières

Suivi des émissions annuelles de poussières au sein d'un bâtiment d'élevage (MTD 27)

POUL 1 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ?	oui
Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	
POUL 2 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ?	oui
Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	
POUL 3 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
<p>Commentaire inspecteur : 2020-10-21 BB - le reexamen doit être conforme à la situation autorisée. ce bâtiment doit être prise en compte (GEREP) d'autant plus que fonctionnel, il peut être remis en service. 2020-10-27 BB - POUL3 intégré au GEREP. OK</p>	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ?	oui
Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	
Commentaires éventuels :	
POUL 3 intégré aux GEREP extrapolés aux effectifs max arrêtés seulement	

2.7. Organisation

2.7.1. Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Amélioration des performances environnementales grâce à un système de management environnemental (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?
Est-ce que les consignes de sécurité adéquates (par exemple : incendie, écoulement dans le milieu naturel, produits dangereux) sont mises en œuvre ?

Est-ce qu'une ou plusieurs formations relatives aux sujets suivants, par exemple, ont été suivies :- sur la réglementation environnementale (Installations Classées, zone vulnérable le cas échéant) ; - sur les problématiques environnementales d'un élevage : cycle de l'azote de l'alimentation animale à l'épandage, les risques associés de pollution des eaux et de l'air ; sensibilités locales (Natura 2000...) - sur les nuisances auprès du voisinage : odeur, bruit, mouches et les bonnes pratiques de communication - sur les risques potentiels : incendie, écoulement vers le milieu naturel et les mesures de prévention - sur l'autosurveillance de l'activité ?	oui
Est-ce qu'un plan de contrôle et maintenance préventive des équipements est mis en œuvre ?	oui
- mouvement d'animaux (entrée, sortie, naissance, mortalité)	oui
- consommation d'aliment	oui
- production d'effluents d'élevage	oui
- consommation d'eau	oui
- consommation d'électricité et/ou de combustibles	oui
- production de déchets	oui
Est-ce que les cadavres d'animaux sont stockés conformément à la réglementation ?	oui
Êtes-vous dans l'une de ces deux situations : - vous avez reçu des plaintes avérées au sujet de nuisances sonores et/ou olfactives et avez mis en place un registre des plaintes ? - vous n'avez jamais reçu de plaintes (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?	oui
Est-ce qu'une procédure de gestion des accidents / incidents a été établie (par exemple : registre, déclaration en DDPP et actions correctives) ?	oui
Êtes-vous dans l'une de ces deux situations : - vous avez reçu des plaintes liées à des nuisances probables ou constatées concernant les odeurs ou le bruit et avez mis en place un plan d'actions reprenant les mises en conformité et les progrès en environnement ? - vous n'avez pas reçu de plaintes de ce type (indiquez-le alors également dans « Commentaires éventuels ») ?	oui

Commentaires éventuels :

Aucune plainte

2.8. Émissions totales de l'élevage

2.8.1. Émissions totales de l'élevage

Émissions d'ammoniac totales et comparaison par rapport à un élevage standard (MTD 23)

Poste d'émission en ammoniac	Émissions en ammoniac de l'élevage	Émissions en ammoniac d'un élevage de volailles analogue standard
Bâtiment d'élevage	12906	12906
Stockage des effluents	1558	1558
Épandage des effluents sur les terres en propre	0	713
Épandage des effluents sur les terres mises à disposition	356	0
Total	14820	15176

Commentaires éventuels :

Emissions en ammoniac maximum obtenues avec un élevage de pintades avec des valeurs max arrêtées en utilisant le POUL 3 qui n'a pas été rempli par l'intégrateur depuis 5 ans

3. Synthèse du réexamen

3.1. CONFORMITE DES ACTIVITES ANNEXES

Conformité des activités annexes	oui
<p>Si vous mettez en œuvre certaines des activités connexes à l'activité d'élevage comprises dans le périmètre de réexamen, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitement des effluents (compostage – rubrique 2780, méthanisation – rubrique 2781, nitrification-dénitrification – rubrique 2751, ...) - production d'effluents normalisés ou homologués (rubrique 2170) - fabrication d'aliment à la ferme (rubrique 2220) - stockage d'aliment ou de litière (rubrique 1532) <p>ces annexes respectent-elles l'état de l'art applicable, notamment les prescriptions générales des arrêtés ministériels concernés ?</p>	oui

3.2. RAPPORT DE BASE

Détermination de la nécessité d'un rapport de base	Oui
Est-ce que la ou les cuves de carburant liquide destinées au chauffage des bâtiments d'élevage ont une capacité supérieure à 50 tonnes (ou à 250 tonnes dans le cas où elle(s) est/sont constituée(s) d'une double enveloppe avec système de détection des fuites) ?	non
Utilisez-vous des médicaments vétérinaires ou des produits biocides dans des conditions autres que celles prévues dans la notice d'emploi ?	non
Si vous utilisez des détergents non biodégradables (se référer au point 12 des fiches de données de sécurité des produits concernés), sont-ils utilisés sur le site en dehors des opérations courantes de nettoyage ou est-ce que les quantités diffèrent significativement des préconisations fournisseurs ?	non
Je n'ai pas besoin de remettre un rapport de base	oui

3.3. SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES

POUL 1	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui
POUL 2	

Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

POUL 3	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

Synthèse des déclarations de non-conformité

Synthèse des commentaires inspecteurs

MTD	Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	Commentaire inspecteur
Odeurs - MTD 13		2020-10-21 BB - idem MTD19 : quid du compostage non signalé dans votre dossier ? 2020-10-27 BB - réexamen conforme au dossier : pas de compostage. OK
Synthèse des actions proposées		2020-10-21 BB - au regard de vos commentaires j'attends BRS et GEREP pour voir comment a été pris en compte le POUL3. 2020-10-27 BB - MTD23 à revoir en fonction du GEREP dinde corrigé.
Émissions poulets - MTD 32	POUL 1	2020-10-21 BB - le GEREP n'est pas fourni en pièce jointe (idem pour les autres poulaillers) 2020-10-27 BB - sauf erreur les GEREP indiquent poulet lourd 0.040, poulet leger 0.017 et poulet std 0.028. Une confirmation est attendue
Détermination émissions - MTD 25	POUL 3	2020-10-21 BB - pour information : lors du contrôle du 08/19/2016 il a en effet été constaté l'arrêt d'activité dans ce poulailler P3 depuis 2015 qui sert pour le stockage de matériel. 2020-10-27 BB - OK
Excrétion phosphore - MTD 4		2020-10-21 BB - les BRS doivent être fournis en pièces jointes 2020-10-27 BB - OK
Détermination poussières - MTD 27	POUL 3	2020-10-21 BB - le reexamen doit être conforme à la situation autorisée. ce bâtiment doit être prise en compte (GEREP) d'autant plus que fonctionnel, il peut être remis en service. 2020-10-27 BB - POUL3 intégré au GEREP. OK
Détermination quantités excrétables - MTD 24		2020-10-21 BB - pour mémoire : comme indiqué en page informations cette technique s'applique aux poulets légers et pintades non élevées. Dindes, poulets lourds et standards produits font l'objet d'un BRS
Émissions poulets - MTD 32	POUL 2	2020-10-27 BB - sauf erreur les GEREP indiquent poulet lourd 0.038, poulet leger 0.017 et poulet std 0.029. Une confirmation est attendue
Émissions dindes - MTD 34	POUL 1	2020-10-27 BB - le GEREP dindes est erronée : les densités sont plutôt élevées d'où un effectif max de 91812 dindes pour 32500 autorisées.

Excrétion azote - MTD 3		2020-10-21 BB - les BRS doivent être fournis en pièces jointes 2020-10-27 BB - BRS fournis.OK
Traitement effluents - MTD 19		2020-10-21 BB - votre dernier dossier acté par l'arrêté du 02/05/2012 ne fait pas mention de compostage (reprise de fumier brut par HUON et stockage au champ chez le prêteur). y a t-il eu des modifications dans la gestions des effluents depuis 2012 ?
Émissions poulets - MTD 32	POUL 3	2020-10-21 BB - vous devez fournir un GEREP pour chaque espèce autorisées, même non élevée, extrapolé aux effectifs maximum autorisées. Il convient de prendre en compte ce poulailler dans le GEREP afin d'être conforme à la situation autorisée (considérer ce poulailler en fonctionnement)

4. Transmission et validation

L'éleveur a transmis son dossier le **18/08/20**

Ce dossier a été validé par l'inspection après analyse et transmis à la préfecture le **10/12/20**